



Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le

15/3/24

Berger
Levaillant

ID : 031-213104219-20240313-DEL2024_02_04-DE

Folio 2023-1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	---

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 13 mars 2024
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-quatre et le treize mars à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	26	
DATE DE LA CONVOCATION			
07 mars 2024			
DATE D'AFFICHAGE			
07 mars 2024			

Etaient présents

Mesdames GAMBET, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, LAFONT, MARTY, SAUVAGE,
RAHIN, VIOLTON, BESOMBES, COUESNON
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOLE, PERON,
GOUSSET, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations

Mme TARDIEU avait donné procuration à Mme MARTIN-RECUR
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN
Mme BEGUE avait donné procuration à M. CHARRON

Absents

M. PIRIOU

M. RENOUX a été élu secrétaire de séance à l'unanimité (22 voix pour).

DELIBERATION N°2024-02-04

Réaménagement du Pont de Fer Principe de participation de la Commune

Le Conseil Départemental de Haute Garonne s'est engagé à porter le projet de transformation du « Pont de fer » entre Lacroix-Falgarde et Pinsaguel en passerelle dédiée à l'usage des piétons et des cycles.

Les discussions initialement centrée sur l'ouvrage de franchissement de l'Ariège se sont donc largement élargies à l'ensemble des axes de mobilités douces amenés à relier les différents territoires et ont donc été élargies au-delà des deux communes riveraines au deux EPCI : SICOVAL et Muretain Agglo, à la Région et à l'Etat puis à la Commune de Pins-Justaret puisque le réseau cyclable doit connecter le « Pont de fer » à la Gare et au futur REV 4 en traversant plusieurs quartiers : Justaret, La Hière/14 juillet, Cormory.

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

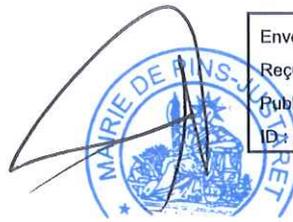
Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le

15/3/24

ID: 031-213104219-20240313-DEL2024_02_04-DE

Envoyé en préfecture



Folio 2023-2

A l'issue de la dernière réunion technique de suivi, à laquelle la Commune a été associée, le président du Conseil Départemental a sollicité officiellement la Commune par un courrier du 14/01/2024 pour participer au tour de table financier du projet.

Le besoin de financement est actuellement estimé à 3 millions d'euros. Le tour de table actuel atteint 2 531 432 € et 84,38 % du total et associe le Département (35,87 %), l'Etat (35,87 %), le SICOVAL (6,67 %), la Commune de Lacroix-Falgarde (3,33 %), le Muretain Agglo (1,32 %), la Commune de Pinsaguel (1,32 %).

Compte tenu de l'impact du futur projet sur la Commune, il sera proposé au Conseil Municipal de s'engager sur le principe d'un financement à hauteur de 25 000 € soit 0,83 % du projet.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour),

DECIDE du principe d'une participation financière de la Commune de Pins-Justaret au plan de financement du projet pour un montant de 25 000 € représentant 0,83% de l'enveloppe totale prévue.

CHARGE le Maire, ou son représentant, de mener les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 13 mars 2024
Pour copie conforme au registre

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

